

# CONTRAT DE LA GRANDE BAIE MARTINIQUE RAPPORT 2023

---

## Avancement du programme d'actions



Rapport rédigé par :

Axel VILLARD MAUREL, Chef du service Contrat de Baie

Gabriel CONESA, Animateur des actions techniques du Contrat de la Grande Baie Martinique

Cindy SCARON, Animatrice des Actions de communication et sensibilisation

Avec la collaboration des partenaires et membres du Comité de Baie.

---

# Sommaire

Thème A. Une offre balnéaire de qualité .....	6
A.1. Sécurisation sanitaire .....	6
Action A.1.1. Mise à jour et suivi des profils de baignade .....	6
Action A.1.2. Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales .....	8
Action A.1.3. Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers.....	9
Action A.1.4. Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires.....	9
Action A.1.5. Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques	10
A.2. Aménagements et équipements récréatifs .....	12
Action A.2.1. Valorisation environnementale des espaces balnéaires .....	12
Thème B. Une filière nautique responsable .....	13
B.1. Organisation des zones de mouillage.....	13
Action B.1.1. Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral	13
Action B.1.2. Accompanement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral.....	15
Action B.1.3. Mise en réseau des ZMEL .....	15
B.2. Des ports de plaisance à haute qualité environnemental.....	16
Action B.2.1. Obtention de la certification européenne « Ports propres » pour l'ensemble des ports de plaisance .....	16
Action B.2.2. Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'aire technique de plaisance.....	18
Action B.2.3. Lutte contre le carénage sauvage .....	18
B.3. Une filière nautique intégrée.....	20
Action B.3.1. Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU..	20
Action B.3.2. Création d'une filière de traitement des déchets maritimes .....	20
Action B.3.3. Création d'une filière de traitement des déchets de dragage.....	20
Action B.3.4. Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés ...	20
Thème C. De la Terre vers la Mer.....	22
C.1. Restauration des milieux naturels.....	22
Action C.1.1. Etude préalable à la réalisation d'action de reconquête de zones de mangrove	22
Action C.1.2. Actions de reconquête de zones de mangrove .....	22
Action C.1.3. Projet en génie écologique ZAB.....	22
Action C.1.4. Opérations de nettoyage de sites.....	23
Action C.1.5. Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer	24

Action C.1.6.	Opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets de rivières	
	24	
Action C.1.7.	Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde .....	25
Action C.1.8.	Action de réduction des apports sédimentaires et phytosanitaires dans la baie	26
Action C.1.9.	Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état écologique de la Grande Sèche.....	26
C.2.	Valorisation du patrimoine naturel de la baie .....	27
Action C.2.1.	Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la Grande Baie Martinique.....	27
Action C.2.2.	Création d'un sentier littoral le long de la Grande Baie Martinique .....	27
Action C.2.3.	Projet « Réciprocité ».....	28
Action C.2.4.	Aménagement et valorisation de la forêt de Montgérald.....	30
Action C.2.5.	Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa.....	30
Action C.2.6.	Plan de Gestion d'une aire marine autour de l'ilet Ramier.....	31
Thème D.	Faire vivre le contrat.....	32
D.1.	Sensibilisation des scolaires et du grand public.....	32
Action D.1.1.	Sensibilisation du grand public.....	32
Action D.1.2.	Sensibilisation des partenaires.....	35
Action D.1.3.	Sensibilisation des scolaires .....	36
D.2.	Animation, gestion et suivi du Contrat de la Grande Baie Martinique .....	38
Action D.2.1.	Suivi renforcé de la Grande Baie Martinique .....	38
Action D.2.2.	Animation et gestion du Contrat.....	38

## TABLEAU DE SYNTHESE

Thème	Chapitre	Action	Sous Actions	Avancement
A. Une offre balnéaire de qualité	A.1 Sécurisation sanitaire	A.1.1 Mise à jour des profils de baignade		■■■■■■■■■■ 58%
		A.1.2 Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales		□□□□□□□□ 0%
		A.1.3 Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers		□□□□□□□□ 0%
		A.1.4 Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires		□□□□□□□□ 0%
		A.1.5 Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques		□□□□□□□□ 0%
	A.2 Aménagements et équipements récréatifs	A.2.1 Valorisation environnementale des espaces balnéaires		□□□□□□□□ 0%
B. Une filière nautique responsable	B.1 Organisation des zones de mouillage	B.1.1 Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral		■■■■■■■■■■ 71%
		B.1.2 Accompagnement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral		□□□□□□□□ 0%
		B.1.3 Mise en réseau des ZMEL		□□□□□□□□ 0%
	B.2 Des ports de plaisance à haute qualité environnementale	B.2.1 Obtention de la certification européenne « Port Propre » pour l'ensemble des ports de plaisance	Port d'Etang Z'Abricots	■■■■■■■■■■ 60%
			Marina de la Pointe du Bout	□□□□□□□□ 0%
		B.2.2 Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'aire technique de plaisance		□□□□□□□□ 0%
	B.2.3 Lutte contre le carénage sauvage		■■■■■■■■■■ 46%	
	B.3 Une filière nautique intégrée	B.3.1 Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU		■■■■■■■■■■ 100%
		B.3.2 Création d'une filière de traitement des déchets maritimes		□□□□□□□□ 0%
		B.3.3 Création d'une filière de traitement des sédiments de dragage		□□□□□□□□ 0%
B.3.4 Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés			■■■■■■■■■■ 100%	
C. De la Terre vers la Mer	C.1 Restauration des milieux naturels	C1.1 Etude préalable à la réalisation d'actions de reconquête de zones de mangrove		■■■■■■■■■■ 100%
		C.1.2 Actions de reconquête de mangrove	C.1.2.1 Zone de Lézarde Nord	■■■■■■■■■■ 100%
			C.1.2.2 Zone de Lézarde Sud	□□□□□□□□ 0%
			C.1.2.3 Zone de Port Cohé	□□□□□□□□ 0%
			C.1.2.4 Zone de Canal Cocotte	■■■■■■■■■■ 50%
			C.1.2.5 Zone de Rivière Pierre	□□□□□□□□ 0%

		C.1.3 Projet en génie écologique ZAB		■■■■■■■■■■ 62%	
		C.1.4 Opération de nettoyage de sites		■■■■■■■■■■ 36%	
		C.1.5 Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer		■■■■■■■■■■ 100%	
		C.1.6 Opération de collecte, traitement, et valorisation des déchets de rivière		■■■■■■■■■■ 0%	
		C.1.7 Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde		■■■■■■■■■■ 50%	
		C.1.8 Action de réduction des apports sédimentaires du bassin versant de la Lézarde		■■■■■■■■■■ 0%	
		C.1.9 Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état écologique de la Grande Sèche		■■■■■■■■■■ 0%	
		C.2 Valorisation du patrimoine naturel de la baie	C.2.1 Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la baie		■■■■■■■■■■ 57%
			C.2.2 Création d'un sentier littoral le long de la baie de Fort-de-France		■■■■■■■■■■ 0%
	C.2.3 Programme Réciprocité		C.2.3.1 Réciprocité Rangers		■■■■■■■■■■ 40%
			C.2.3.2 Réciprocité Contact		■■■■■■■■■■ 30%
			C.2.3.3 Réciprocité Morne Cabri		■■■■■■■■■■ 30%
			C.2.3.4 Réciprocité Longvilliers		■■■■■■■■■■ 20%
		C.2.3.5 Réciprocité Reboisement		■■■■■■■■■■ 20%	
		C.2.3.6 Réciprocité Cohé		■■■■■■■■■■ 20%	
C.2.4 Aménagement et valorisation de la forêt Montgérald		■■■■■■■■■■ 50%			
C.2.5 Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa		■■■■■■■■■■ 0%			
C.2.6 Plan de gestion d'une aire marine autour de l'îlet Ramier		■■■■■■■■■■ 50%			
D. Faire vivre le Contrat	D.1 Sensibilisation des scolaires et du grand public	D.1.1 Sensibilisation du grand public			
		D.1.2 Sensibilisation des partenaires			
		D.1.3 Sensibilisation des scolaires			
		D.1.4 Création des aires éducatives			
	D.2 Animation, gestion et suivi du contrat de baie	D.2.1 Suivi renforcé de la Baie de Fort de France		■■■■■■■■■■ 100%	
		D.2.2 Animation et gestion du Contrat		■■■■■■■■■■ 100%	

# Les actions du Contrat de la Grande Baie Martinique

## Thème A. Une offre balnéaire de qualité

### A.1. Sécurisation sanitaire

#### *Action A.1.1. Mise à jour et suivi des profils de baignade*

Avancement : ■■■■■■□□□□ 58%

Portage : CACEM

L'action A.1.1 vise à identifier les sources de pollution potentielles des zones de baignade et à définir des plans d'actions à mettre en œuvre pour les prévenir et les supprimer.

Cette action porte sur les profils de baignade de Schoelcher, Fort de France, Saint-Joseph, Trois Ilets et les Anses d'Arlet.

Pour rappel, la baignade constitue à la fois un enjeu récréatif majeur et une vitrine touristique importante.

Une zone de baignade, est une zone où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elle soit aménagée ou non. La qualité de l'eau sur ces zones doit être assurée de manière à permettre la pratique des activités balnéaires dans de bonnes conditions.

Sur chaque zone de baignade, un profil de baignade :

- Identifie les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignades et d'affecter la santé des baigneurs ;
- Définit les mesures de gestion active permettant de diminuer l'exposition de la population en cas de risque de pollution ainsi que les actions à conduire ;
- Définit un plan d'actions correctives visant à supprimer les causes des pollutions en amont.

Ce document est évolutif, et doit être régulièrement actualisé pour tenir compte de la réalité du terrain (article D.1332-22 du Code de la Santé Publique).

Les délais de révision d'un profil de baignade sont fonction d'une part de la qualité de l'eau de baignade considérée, et d'autre part, des opérations d'aménagement du territoire susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade.

La Baie de Fort-de-France présente 16 zones de baignade sur son territoire (Cf. tableau suivant).

En 2021, la qualité de leurs eaux est variable. En effet, 8 font l'objet d'une dégradation de qualité ou d'une absence d'amélioration, dont 6 sur le territoire CACEM. Pour ces zones de baignade, les profils sont à réviser sans délai (Source : ARS – Bilan 2021).

Commune	Site	Classement année 2019	Classement année 2020	Classement année 2021	Révision du profil
FORT-DE-FRANCE	La Française	BON	EXCELLENT	BON	Sans délai
SAINT-JOSEPH	Cœur Bouliki	EXCELLENT	BON	BON	Sans délai
SCHOELCHER	Batelière	BON	BON	BON	avant le 30 septembre 2022
SCHOELCHER	Lido	BON	BON	SUFFISANT	Sans délai
SCHOELCHER	Bourg de Schoelcher	EXCELLENT	BON	BON	Sans délai
SCHOELCHER	Madiana	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	Sans délai
TROIS ILETS	Le Méridien	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	Sans délai
ANSES D'ARLET	Anse Noire	BON	EXCELLENT	BON	Sans délai

Depuis la parution du bilan en avril 2022, les profils de baignade de l'Anse à l'Ane se sont dégradés et doivent répondre aux impératifs de mise à jour suivants :

Commune	Site	Classement année 2020	Classement année 2021	Classement année 2022	Date de révision profil
TROIS ILETS	Anse à l'Ane	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	Sans délai

Selon les préconisations de l'ARS, il y a donc 9 sites de baignades à réviser contre 8 au début de l'étude.

Réglementairement, chaque commune est responsable de la mise à jour de ses profils de baignade. Cependant, au vu de l'urgence sur les 8 zones en dégradation, la mise à jour de l'ensemble des profils de baignade du territoire du Contrat de la Grande Baie est portée par la CACEM.

**Le marché a été lancé avec le bureau d'étude OTEIS le 17 mars 2023, qui réalise la mise à jour des profils et l'élaboration des plans d'actions.**

**L'étude se déroule en 3 phases :**

- **Identification et état des lieux**  
Cette phase a été réalisée sur l'année 2023.
- **Diagnostic et définition d'un protocole adapté à chaque site**  
Cette phase a été réalisée sur l'année 2023.
- **Synthèse et recommandation**  
Cette phase sera achevée au début de l'année 2024.

**La réunion de démarrage s'est déroulée le 21 mars 2023. Le 1<sup>er</sup> Cotech a eu lieu le 7 décembre puis un premier COPIL le 18 décembre 2023.**

**La fin de cette étude est programmée au 17 décembre 2023.**

**Suite à des retards liés à des difficultés à obtenir des données sur l'assainissement, cette action se terminera au début de l'année 2024. Le 2<sup>e</sup> Cotech est programmé pour le 19 février 2024.**

### ***Action A.1.2. Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** CACEM-CAESM

**Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, à ce jour nous ne disposons pas des informations nous permettant d'établir un rapport d'avancement.**

**Sur le territoire de la CAESM, dont la SME est le fermier, la station de Pays Noyé n'a pas été réhabilitée en raison d'un problème d'eaux claires parasites. Une réhabilitation légère est prévue pour 2024, avec une amélioration du traitement des boues, de l'autosurveillance et du réseau pluvial infiltrant.**

**Sur la station de Rivière Salée, 1 million d'euros de travaux a été investi. Le Dossier Loi sur l'Eau est en cours de dépôt et si de nouveaux travaux sont à prévoir en fonction du DLE, ils seront planifiés pour 2024.**

**La station de Saint-Esprit à Petit Fond (4000 équivalent habitant) est en réhabilitation depuis 2014. Les travaux ont été suspendus entre 2016 et 2021, mais les structures se sont détériorées. La réfection des bassins est en cours depuis novembre 2023. La mise**

en service de la nouvelle station est prévue pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Enfin dans la ZAC de l'Avenir (Commune de Saint-Esprit), la station de 2000 équivalent habitants ne fonctionne pas correctement. Après une médiation entre les services de la DEAL, le syndic des colotis et les différents promoteurs de cette ZAE, ce site sera transformé en station à filtre planté de végétaux et 200m de réseaux seront repris. Les travaux restent à planifier.

Sur la commune des Trois Ilets, la station fonctionne correctement, mais une casse de l'émissaire a provoqué la remontée en surface d'une partie de la canalisation. La section flottante a été replacée au fond de la baie. Les travaux de réparation définitive de l'émissaire seront réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Sur la station d'Anse Marette, seules des infiltrations de réseau mineures sont à noter.

En l'état actuel, nous ne disposons pas encore d'indicateurs pertinents

### ***Action A.1.3. Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers***

Avancement : □□□□□□□□□□ 0%

Portage : CACEM-CAESM

Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, à ce jour nous ne disposons pas des informations nous permettant d'établir un rapport d'avancement.

Sur le territoire de la CAESM, des réunions de quartier ont été planifiées à partir du mois d'avril 2023 afin de communiquer à la population sur le Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP). Le DFAP est un dispositif multi-partenarial d'accompagnement financier des particuliers pour la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants.

L'étude de la vidange regroupée de fosses septiques par quartier est à l'étude. Une mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement est en cours sur 2 ans et sera disponible en 2025.

### ***Action A.1.4. Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires***

Avancement : □□□□□□□□□□ 0%

Portage : CACEM-CAESM

Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, à ce jour nous ne disposons pas des informations nous permettant d'établir un rapport d'avancement.

**Sur le territoire de la CAESM, environ 70 demandes de DFAP ont été enregistrées. 10 dossiers sont éligibles et 3 dossiers complets sont en cours de transmission à l'ODE. Le nombre de demande n'a pas augmenté sur l'année 2023.**

### ***Action A.1.5. Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** CACEM – CAESM - CCI

L'assainissement des eaux usées est une problématique prégnante sur l'île, et en particulier l'assainissement des entreprises ou assainissement non domestique. En effet, certaines activités entraînent des rejets dits industriels, non compatibles avec les équipements collectifs de traitement des eaux usées (stations d'épuration).

Les objectifs de cette action sont :

- La maîtrise par la collectivité compétente des pollutions engendrées par les eaux usées non-domestiques sur les Masses d'Eau CÔTières (MECOT) en Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux
- L'amélioration de la qualité des rejets des entreprises
- La création d'une synergie à l'échelle de la Martinique sur la thématique de l'eau Cette action consiste en la mise en œuvre d'un accompagnement adapté pour garantir le prétraitement et la collecte efficace des eaux usées non domestiques.

**La CCIM et l'ODE ont signé une convention de moyens sur 3 ans afin de sensibiliser et d'aider les entreprises à limiter leurs impacts au niveau de leurs rejets. Cette convention est portée par la Maureen LUGIERY, chargée de mission eau et assainissement à la CCI Martinique.**

**Actions réalisées en 2023 :**

- **Action 1 Ateliers tourisme et biodiversité : Reconstitution des 3 ateliers-terrain pour la sensibilisation des opérateurs touristiques à la biodiversité et aux milieux aquatiques locaux**
- **Action 2 Equipement en prétraitement des graisses : Poursuite de la mise en place d'un dispositif de financement pour les restaurateurs pour l'achat d'un bac à graisse adapté (nouvelle fiche action).**
- **Action 3 1 ETP dédié : Financement d'un poste de chargé de mission eau et assainissement pour une 2ème année**
- **Action 4 AAP « Economies d'eau pour les entreprises » : Reconstitution de l'appel à projets suivant de nouvelles dispositions (modification du processus de candidature).**
- **Action 5 Forums de l'eau dans l'industrie : Poursuite de l'organisation de rencontres pour la sensibilisation et l'implication des industriels dans les problématiques liées à l'eau.**
- **Action 6 Parcours de formations courtes ODE : Planification d'un parcours de formations courtes de l'ODE pour un minimum de 8 entreprises participantes.**

- **Action 7 AAP pour la végétalisation des parkings : Mise en place d'un nouveau dispositif de financement pour la végétalisation des parkings auprès des entreprises (priorité par zones).**
- **Action 8 : Filière valorisation des graisses issus des restaurants : Organiser et développer la filière de récupération et de valorisation des graisse et huiles des restaurateurs.**

**Sur le territoire de la CACEM et de la CAESM, dont Odissy et la SME sont les gestionnaires, à ce jour nous ne disposons pas des informations nous permettant d'établir un rapport d'avancement.**

## A.2. Aménagements et équipements récréatifs

### *Action A.2.1. Valorisation environnementale des espaces balnéaires*

Avancement : □□□□□□□□ 0%

Portage : CACEM - CAESM

**Le CCTP de cette action a été rédigé afin qu'un Bureau d'Etude accompagne la CACEM et l'Espace Sud dans la démarche. Le marché sera lancé début 2024 en collaboration avec le Contrat Littoral Sud.**

# Thème B. Une filière nautique responsable

## B.1. Organisation des zones de mouillage

### *Action B.1.1. Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral*

Avancement : ■■■■■■□□□ 71%

Portage : CACEM

L'étude se décline en deux phases :

- Phase 1 : Identification et état des lieux
  - L'environnement physique (climat, vent, température, pluviométrie, insolation, la marée, l'hydrographie, occupation du sol)
  - Description des zones de mouillage existantes (fréquentation, motifs de visite, mode de visite, saisonnalité, durée du mouillage, etc.)
  - Identification de zones de mouillage potentielles.
- Phase 2 : Enquête de terrain et définition d'un plan de gestion des ZMEL
  - Rédaction d'un questionnaire (sur les besoins et les modes de fonctionnement) pour les pratiquants, disponible sur internet aux capitaineries et en entretien direct.
  - Définition des plans de balisage.
  - Définition d'un plan de gestion des ZMEL à l'échelle de la Grande Baie

**Une première séance de travail qui rassemblait la Direction de la Mer, l'ODE et le Parc Marin a eut lieu le 6 mai 2022 afin de cadrer l'action ;**

**Un premier COTECH a rassemblé les principaux acteurs le 7 juillet 2022.**

**Un marché a été attribué au groupement BRL/Impact Mer, qui mène l'étude, en mars 2023, et la première réunion de travail s'est tenue le lundi 27 mars 2023.**

**L'étude de préfiguration se situe actuellement en début de phase 2 Les prestataire BRL ingénierie et Impact Mer ont réalisé l'état des lieux et l'identification des zones de mouillage existantes.**

**Une description des usages actuels du mouillage dans la baie : zones, fréquentation, type de mouillage, motifs de visite, saisonnalité, déplacements, durée du mouillage, usages, conflits d'usage, besoins en services a été complétée par des observation aérienne du Parc Marin qui poursuit cette étude à l'échelle de l'île ;**

**Les prestataires ont également étudié, les projets passés, existants, ainsi que les modalités de reprise et d'amélioration des zones de mouillage, l'environnement**

physique (biocénoses marines, climat, vent, température, pluviométrie, insolation, marée, hydrographie, occupation du sol, accès, parking) ; ce qui leur a permis d'identifier des zones de mouillage potentielles ;

Après cette analyse, deux ateliers de concertation étaient nécessaires. D'un côté pour permettre aux plaisanciers utilisant le mouillage de s'exprimer sur la question de ces aménagements, et d'un autre côté pour entendre les préconisations des différents acteurs administratifs, ainsi que des représentants d'usagers de la Grande Baie Martinique concernant l'aménagement des zones de mouillages.

A l'issue de ces ateliers, les prestataires ont travaillé les informations recueillies afin de proposer des zones de mouillages aux communes, et le dessin des plans de balisages pour les communes qui en étaient dépourvues.

Le rapport de phase 1 a été remis pour relecture le 22/11/2023. Le COTECH de phase 1 s'est déroulé le 11/12/2023, et le COPIL le 15/12/2023.

***Action B.1.2. Accompagnement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** CACEM

**Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2023. Elle sera mise en place à l'issu de l'action B.1.1.**

***Action B.1.3. Mise en réseau des ZMEL***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** CACEM

**Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2023. Elle sera mis en place à l'issu de la mise en places des ZMEL, de leurs services associés, ainsi que des choix de gouvernance qui auront été fait dans les actions B.1.1 et B.1.2.**

## B.2. Des ports de plaisance à haute qualité environnemental

### Action B.2.1. Obtention de la certification européenne « Ports propres » pour l'ensemble des ports de plaisance

Avancement : ■■■■□□□□□□ 37%

Portage : Marina d'Etang  
Z'Abricots – Marina de  
la Pointe du Bout

Une étude diagnostic a été réalisée pour la Marina d'Etang Z'Abricots, ainsi qu'un audit pour son éligibilité à la certification « Port Propre » dont il ressort que les points d'amélioration concernent :

- La gestion des déchets
- La gestion des eaux grises/eaux noires
- L'alimentation en eau et électricité

Il a été réalisé pour l'année 2023 :

- Mise en place et gestion d'un point propre



- **Collecte des eaux usées et de fond de cale**

Plusieurs options ont été envisagées, la plus simple, la moins coûteuse et la plus rapidement réalisable serait la remise en état du dispositif de collecte. Les travaux pourraient débuter en 2024

- **Traitement des huiles alimentaires usagées et entretien des bacs à graisse des restaurateurs**

La CACEM a fait un rappel de leurs obligations aux restaurateurs par l'envoi d'un courrier leur rappelant leurs obligations réglementaires

Plus de contrôle sont prévus et un contrat d'entretien du dispositif va être exigé ainsi

qu'un suivi de la collecte des huiles. En novembre, les restaurateurs ont été reçus pour non-respect de leurs obligations. De nombreux bidons d'huiles usagées provenant des restaurateurs sont retrouvées devant les cuves à huiles (moteur)



- **Équipements de la station de distribution de carburants**

La mise en place d'un entretien et du curage du dispositif, ainsi que de l'évacuation des résidus recueillis est prévue fin 2023.

- **Maîtrise des consommations d'eau**

L'audit du boîtier OSCAR télécommunication sur la panne B a été effectué, et l'audit de la panne A a été réalisé en novembre avec l'appui technique du Service Electricité de la CACEM. Il en ressort le remplacement de 349 électrovannes pour une remise en service des bornes intelligentes prévue pour 2024.

- **Maîtrise des consommations énergétiques**

La vérification des compteurs est prévue pour 2024

- **Formation et sensibilisation du personnel portuaire**

Celle-ci est prévue pour 2024 après mise en place infrastructures

**La direction de la Marina de la Pointe du bout est favorable à cette démarche ainsi qu'à un audit. Une réunion de travail s'est tenue le mardi 12 décembre 2023, à l'issue de laquelle Mme Hierso s'est montrée favorable à la réalisation d'une étude environnementale préliminaire.**

\*

### **Action B.2.2. Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'aire technique de plaisance**

**Avancement :** ■■■■■■■■■■ 0%

**Portage :** Grand Port Maritime de  
La Martinique

**Le GPMLM a entrepris des travaux de modernisation de ses infrastructures, et notamment ses aires de carénages.**

**Le nouveau contrat de concession de l'aire de carénage de la Baie des Tourelles a débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2023.**

**Un programme d'investissement a été engagé, et la maîtrise d'œuvre de l'extension de la zone de collecte des eaux de carénage a débuté.**

**Les travaux envisagés pour 2024 sont :**

- **La reprise de la dalle de carénage ;**
- **La mise en place d'un système de traitement des eaux de carénage. La consultation pour la maîtrise d'ouvrage est prévue pour le début de l'année 2024.**
- **La création d'une aire de carénage supplémentaire en rive gauche du Canal Alaric, qui sera couplée par un système de râtelier de stockage à sec pour les bateaux, de façon à gagner de l'emprise au sol.**

### **Action B.2.3. Lutte contre le carénage sauvage**

**Avancement :** ■■■■□□□□□□ 46%

**Portage :** CACEM

Cette étude se déroule en trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux de la pratique du carénage

Le prestataire devra évaluer les pratiques de carénage sur les communes littorales du Contrat de la Grande Baie Martinique : Zones de pratiques (espaces privés, publics ou sauvages), proportion et fréquence de pratique dans ces zones, qu'il devra cartographier.

Enfin, le prestataire devra évaluer la capacité de traitement des centres de carénage déclarés existants sur la zone d'étude et indiquer si leur capacité permet de répondre à la demande. Il devra également préciser leur conformité en termes d'impact environnemental.

- Phase 2 : Elaboration de documents de sensibilisation adaptés aux pratiques identifiées.

Le prestataire devra proposer au moins 3 types de supports de communication différents permettant de sensibiliser les usagers aux conséquences du carénage sauvage sur l'Environnement (flyers, affiche, spot...).

- Phase 3 : Proposition de plan d'action.

Le prestataire devra proposer un plan d'action permettant d'améliorer la pratique du carénage dans la zone d'étude.

Il devra proposer des modalités de mise en œuvre des actions de sensibilisation :

- Identification les zones à cibler ;
- Choix de la méthode à employer ;

Proposition de portage des actions de sensibilisation.

En fonction des zones de pratique informelles, et s'il l'estime pertinent, le prestataire pourra proposer des actions visant à accompagner la régularisation de certaines activités, en déterminant l'entité compétente pour effectuer chaque action.

**Le marché a été notifié le mercredi 15 mars 2023, au bureau d'étude OTEIS. La réunion de démarrage de cette action s'est tenue le 21 mars 2023.**

**La phase 1 a été réalisée :le terrain de l'étude ainsi que la bibliographie ont été présenté au premier COTECH qui s'est tenu le 11 janvier 2024. Néanmoins, cette phase 1 a mis en évidence que la station de carénage de la baie des Tourelle n'est plus aux normes. Si la reprise hydraulique du réseau de collecte est programmée par Maxi Boat Yard, le système de traitement des effluents est également à reprendre. Ce constat nous invite à la réflexion sur le contenu de la phase 3.**

## B.3. Une filière nautique intégrée

### *Action B.3.1. Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU*

Avancement : ■■■■■■■■■■ 100%

Portage : Parc Marin

En 2023, le Parc Marin a procédé au retrait des épaves restantes sur la commune des Trois Ilets.

### *Action B.3.2. Création d'une filière de traitement des déchets maritimes*

Avancement : □□□□□□□□ 0%

Portage : A définir

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2023. Un cahier des charges est en cours de rédaction pour le lancement d'une étude de préfiguration en vue de la création d'une filière de traitement des déchets maritimes. Cette étude sera lancée en 2024.

### *Action B.3.3. Création d'une filière de traitement des déchets de dragage*

Avancement : □□□□□□□□ 0%

Portage : CTM

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2023.

### *Action B.3.4. Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés*

Avancement : ■■■■■■■■■■ 100%

Portage : Grand Port Maritime de La Martinique

La deuxième phase de recherche de cette action s'est achevée en mai 2023, a

**comporté :**

- **Le suivi par triangulation de 6 espèces de cétacés,**
- **L'analyse des résultats**
- **La discussion des résultats**

**Le rapport final sera rendu publique à l'issue de la publication scientifique s'appuyant sur ce projet. Aucune date de présentation des résultats n'a encore été communiquée par AquaSearch et le GPMLM.**

## Thème C. De la Terre vers la Mer

### C.1. Restauration des milieux naturels

#### *Action C.1.1. Etude préalable à la réalisation d'action de reconquête de zones de mangrove*

Avancement : ■■■■■■■■ 100%

Portage : CACEM

Cette action est terminée.

#### *Action C.1.2. Actions de reconquête de zones de mangrove*

Avancement : ■■■■■■■■■■ 15%

Portage : ONF – Ville du  
Lamentin

L'objectif de cette action est de réaliser les opérations de reconquête de mangrove définies par l'action C.1.1.

Sur le site de Canal Cocotte à Ducos, une première action de replantation de 220 pieds fin décembre 2023 a permis de concrétiser l'action de restauration est portée par l'ONF. Ces pieds de palétuviers proviennent d'une pépinière gérée par l'association Roots of the Sea basée à Sainte Luce.

Le portage de l'action de replantation sur le site de rivière Pierre est assurée par la ville de Ducos depuis le mois de juillet 2023. Le cahier des charge du plan de replantation est en cours de rédaction.

#### *Action C.1.3. Projet en génie écologique ZAB*

Avancement : ■■■■■■□□□□ 62%

Portage : CACEM

Le Projet ZAB est un projet innovant en génie écologique, situé sur la Pointe des Sables, à l'entrée Sud du Port de plaisance de l'Étang z'Abricots. Il propose une solution innovante basée sur la nature pour protéger le plan d'eau portuaire de l'agitation due au clapot et aux vagues.

Il s'articule autour de 3 principes :

- Accrétion de sédiment par piégeage sur la Pointe des Sables
- Développement de la mangrove et de la biodiversité associée
- Protection du plan d'eau

**La phase étude de ce projet est terminée. Elle s'est appuyée sur une étude sédimentologique et une étude des courants de la baie de Fort-de-France, appuyée par l'étude HydroSedMar, réalisée dans le 1<sup>er</sup> contrat de baie. Les infrastructures accélérant la sédimentation des fonds ont été déployées en janvier 2023. L'étude d'accrétion des sédiments autour des dispositifs est en cours.**

**Une première campagne de bathymétrie a été lancée suite à la pose des infrastructures en février 2023, et une seconde campagne de bathymétrie a été menée au mois de juin 2023. La seconde campagne a permis de révéler une accrétion sur l'ensemble du site pouvant s'élever jusqu'à 60cm. Néanmoins les structures ont beaucoup souffert de la houle et nécessitent des réparations. Une nouvelle campagne de bathymétrie est en cours de programmation et devra être lancée après la remise en état des structures d'accrétion, au mois de décembre 2023 ou de janvier 2024.**

#### **Action C.1.4. Opérations de nettoyage de sites**

**Avancement :**        ■■■■□□□□□□        **36%**

**Portage :**            **CACEM**

L'action consiste en l'organisation d'opérations de ramassage de macro-déchets sur des zones naturelles, selon un programme devant toucher l'ensemble de la baie sur la durée du contrat. Elles se font sous l'intitulé « Opérations Plus Belle Ma Baie ». Ces opérations sont montées en collaboration avec des partenaires tels que les Communes et EPCI concernées, ainsi qu'avec des associations ou autres structures impliquées classiquement dans ce type d'opérations. La population est invitée à participer à ces opérations via les canaux de la CACEM, du contrat de baie, et ceux des partenaires des opérations. Il s'agit de ramasser manuellement les déchets rencontrés sur le site. Un tri est opéré afin de respecter les différentes filières de traitement. Un récapitulatif des poids et typologie des déchets récoltés est opéré en fin de chaque opération. Une valorisation en termes de communication et de sensibilisation est réalisée pour chaque opération.

**Durant l'année 2023, une opération « Plus Belle Ma Baie » a été réalisée en étroite collaboration avec 16 élèves de CM1/CM2 de l'école Firmin Luc CAYOL de Saint-Joseph. L'évènement, organisé par le service Contrat de Baie, s'est déroulé le jeudi 14 décembre 2023. L'objectif était de nettoyer les abords de la route des Gués au quartier Rivière Blanche (Saint-Joseph). Cette opération a débuté par une sensibilisation sur la protection de l'environnement et plus particulièrement sur les milieux aquatiques. Les notions telles que les passe-à-poissons, la biodiversité, la dégradation des déchets ou encore la chaîne alimentaire ont pu être abordées.**

**Cette opération a bénéficié d'une forte couverture médiatique : un article France-Antilles, un article RCI et trois reportages radio sur RCI.**



### ***Action C.1.5. Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer***

**Avancement :** ■■■■■■■■■■ **100%**

**Portage :** **CACEM**

**Cette action est terminée.**

### ***Action C.1.6. Opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets de rivières***

**Avancement :** □□□□□□□□ **0%**

**Portage :** **CACEM - CAESM**

Les cours d'eau sont le principal vecteur du transport des macro-déchets provenant du bassin versant, vers le littoral et la mer. Ceux-ci se retrouvent le long des cours d'eau, du littoral et dans le milieu marin. Ils défigurent les paysages remarquables et polluent les écosystèmes dans lesquels ils s'accumulent.

L'objectif de cette action est la mise en place des opérations définies dans l'action C.1.5.

Les gestionnaires potentiels identifiés seront sollicités afin de porter les opérations définies. Plusieurs maîtres d'ouvrage pourront collaborer sur la même opération, en fonction de leurs champs de compétence (mise en place du dispositif de collecte, gestion des déchets collectés, traitement et valorisation, actions de communication et de sensibilisation...).

Le pilotage de chaque opération sera effectué par les EPCI dont le territoire est concerné.

**Le premier COTECH s'est tenu le 11 mai 2023, afin de définir les portages de la mise en œuvre des opérations. Le Contrat de la Grande Baie Martinique assurera conjointement avec le Contrat Littoral Sud, le portage de cette action. Le CCTP de cette action est en cours de finalisation. Cette étude sera structurée autour d'une phase d'étude de DLE, d'étude de conception puis de travaux.**

***Action C.1.7. Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde***

**Avancement** : **■■■■■□□□□□** **50%**  
**Portage :** **BRGM**

**Sur l'année 2023, les taches suivantes de cette action ont été réalisées :**

- **Tâche 2a : Collecte de données**
- **Tâche 2b : Cartographie des chemins de l'eau**
- **Tâche 2c : Cartographie des paramètres pédologiques et de l'occupation des sols**

**Le rapport d'étape remis le 21 décembre 2023, est disponible sur le site internet du Contrat de la Grande Baie Martinique.**

***Action C.1.8. Action de réduction des apports sédimentaires et phytosanitaires dans la baie***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** **CACEM**

**Cette action n'est pas encore lancée, et dépend de l'action C.1.6.**

***Action C.1.9. Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état écologique de la Grande Sèche***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ **0%**

**Portage :** **Le Grand Port**

**Cette action n'a pas encore été lancée**

## C.2. Valorisation du patrimoine naturel de la baie

### *Action C.2.1. Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la Grande Baie Martinique*

Avancement : ■■■■■■□□□□ 57%

Portage : CACEM

La mission se déroule en deux phases :

- Phase 1 : Recensement bibliographique des différents sites et rédaction des fiches ;
- Phase 2 : Enquête de terrain afin de compléter le recensement bibliographique et réalisation de la couche SIG de géoréférencement des sites ;

**Le marché a été notifié le 17/08/2023 au groupement GRAHAL et N&D qui a achevé le recensement bibliographique des sites, la constitution de la base de données SIG, ainsi qu'une bonne partie de la reconnaissance de terrain. Les livrables sont attendus en Mars 2024.**

### *Action C.2.2. Création d'un sentier littoral le long de la Grande Baie Martinique*

Avancement : □□□□□□□□ 0%

**Cette action est en attente de lancement. Le déclenchement de cette action se fera une fois l'action C.2.1 finalisée. Le cahier des charges est finalisé, un COTECH sera réuni au début de l'année 2024.**

### **Action C.2.3. Projet « Réciprocité »**

**Avancement : ■■□□□□□□ 20%**

**Portage : Ville du Lamentin**

#### **Rappel du contexte du projet**

Dans le cadre de l'IRBST (Inventaire Rapide Biologique Sociologique et Technologique de la Cohé du Lamentin et de la Baie de Génipa) un certain nombre d'orientations pour la sauvegarde et la gestion de la mangrove ont été faites par les spécialistes martiniquais et guadeloupéens. Le programme Réciprocité en est la résultante.

Avec pour objectif global de créer une nouvelle dynamique de vivre la proximité Mangrove–Homme afin de protéger, valoriser cet écosystème et accroître sa résilience en mobilisant les acteurs du territoire, ce programme comporte 6 projets :

1. Rangers, qui mobilise des élèves d'établissements scolaires et des adultes volontaires pour la sensibilisation de leurs pairs, la replantation et la valorisation de la mangrove.
2. Contact, qui vient mobiliser les entreprises qui jouxtent la mangrove dans les Zones d'Activité Economiques Lézarde et Les Mangles en vue de limiter leurs impacts sur l'écosystème et mobiliser leurs salariés ;
3. Morne Cabri, qui pose le principe d'une réhabilitation du site en lui redonnant un caractère plus naturel et en mettant en lumière les potentialités de mobilité et énergétique de l'îlet.
4. Longvilliers, qui aborde la question de la place de ce cours d'eau et des milieux associés dans le paysage d'entrée de ville du Lamentin, de la mise en valeur de ces éléments pour insuffler de nouvelles logiques d'aménagement du centre-ville de la commune.
5. Reboisement, qui vient affirmer la volonté de la commune de procéder à la réhabilitation des milieux naturels dégradés en incitant tout type d'initiative de replantation. De fait, la commune accompagne les opérations de compensation écologique visant à reboiser des espaces dégradées.
6. Cohé, qui pose la question de la gestion des bateaux dans le Cohé du Lamentin constitué par le plan d'eau de Californie – Morne Cabri et le Port Cohé.

**L'action initiale ne concernait à l'origine que le volet « Morne Cabrit ». Cette action a été modifiée avec accord du Bureau du Contrat de la Grande Baie Martinique afin d'intégrer l'ensemble du projet Réciprocité.**

**L'avancement du programme en 2022 et 2023 est le suivant :**

**Une avancée commune à tous les projets : La Convention autorisant la ville à intervenir sur le foncier affecté au CDL est en cours de signature. En actant ce partenariat fort avec cet établissement, la Commune s'engage à veiller à la protection et à renforcer les efforts de conservation de ses zones côtières.**

- **Rangers** : La commune a créé une réserve communale de sauvegarde de la mangrove qui permet à toute personne volontaire de participer aux actions communales de plantation et de suppression de déchets.
- **Contact** : La consultation pour la réalisation d'un cheminement en arrière de la ZI Lézarde est achevée. Les travaux pour réaliser la première tranche du sentier de découverte et d'interprétation devraient débuter en décembre 2023.
- **Morne Cabri** : 5 tonnes de déchets ont été enlevés, 164m<sup>2</sup> d'espaces ont été redonnés à la mangrove pour une régénération naturelle, 200 arbres ont été replantés sur l'îlet, des interventions ont également été réalisées pour restaurer la mare qui était comblée. La consultation des entreprises pour la rénovation du platelage a été déclarée sans suite. Elle a été relancée en décembre 2023. Les travaux devraient débuter au 1er semestre 2024.
- **Longvilliers** : La ville réalisera un inventaire du cours d'eau et de ses espaces associés (lits mineur et majeur, ZNIEFF en amont et ZHIEP en aval) dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) nommé « Au fil de l'eau ». Cet inventaire des bassins versants, réalisé en partenariat avec l'association de recherche AREBIO, permettra de mettre à jour l'IRBST n°1. Ce projet a été validé par le Comité de Baie le 13 Septembre 2023.
- **Reboisement** : Le projet expérimental "Sauvons la mangrove à 2 pas" mené à la ZI Lézarde sur 2500m<sup>2</sup> a permis de poser les bases opératoires des futures restaurations : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, choix d'espèces, plantations, suppression de déchets... Mais surtout, au-delà de la restauration du milieu, il importe à la ville de traiter les causes de la disparition de la mangrove, c'est à dire diminuer les flux d'eau douce vers le milieu. Elle a obtenu des financements de l'OFB (Appel à projet ReCorEA) et de l'ODE pour le projet "Sauvons plus vite la mangrove à 2 pas" qui vise à restaurer toute la mangrove proche de la ZI Lézarde et à diminuer les flux d'eau douce. Dans un premier temps, un chargé de projet a été recruté pour mener à bien ce projet. Par ailleurs, la ville a répondu à des appels à projet pour restaurer et diminuer les flux d'eau douce dans toutes les anciennes mangroves de son territoire. Les projets « Réciprocité Reboisement global » et « Réciprocité Reboisement par l'amont » ont été financés respectivement par « le Fonds Vert » (Etat) et « la Mission Nature » (OFB/FDJ). Ils visent à restaurer les mangroves de Vieux-Pont, Californie-Les Mangles-Acajou et diminuer les flux d'eau douce provenant des Mornes.
- **Cohé** : Dans la cadre du plan de relance, le Parc Naturel Marin a enlevé 16 bateaux abandonnés dans le Cohé du Lamentin. En lien avec l'action B.1.1 - Identification des besoins et des attentes en mouillages sur l'ensemble du littoral, portée par le Contrat de la Grande baie, les réflexions sont en cours pour réglementer le mouillage autour du Morne Cabri.

**Perspectives 2024 :**

- Lancement des consultations pour les marchés visant la restauration des mangroves
- Mise en oeuvre des travaux sur l'îlet Morne Cabri en vue de la reprise du platelage, la renaturation, la pose de panneaux signalétiques et d'étiquettes floristiques.

#### ***Action C.2.4. Aménagement et valorisation de la forêt de Montgérald***

**Avancement :** ■■■□□□□□□□ 33%

**Portage :** Ville de Fort-de-France

Sur l'année 2023, les études de maîtrise d'œuvre et environnementales ont été lancées. Des sentiers ont été aménagés et le site a été mis en valeur, notamment par l'ouverture de la végétation. Une aire d'accueil principale a également été créée. Une campagne de communication et de sensibilisation a été mise en place.

En prévision pour 2024, des équipements seront déployés sur le site, avec la mise en place de passerelles (Montgérald et Voix de Ville). Deux autres aires d'accueil seront également ouvertes (Moutte et Voix de Ville). Enfin les milieux aquatiques seront mis en valeur, notamment la rivière Monsieur, la Ravine Benoit et le Canal en béton. La campagne de communication et de sensibilisation se poursuivra également.

#### ***Action C.2.5. Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa***

**Avancement :** □□□□□□□□□□ 0%

**Portage :** CTM

La procédure de classement de la Baie de Génipa en Réserve Naturelle Régionale est toujours en cours. Suite aux consultations du public et des institutions, une actualisation du dossier de classement va être réalisée (actualisation des données scientifiques et des projets), portée par le PNRM.

L'étude visant cette actualisation devrait être réalisée en 2024, les propriétaires privés seront ensuite consultés. En cas d'accord de l'ensemble des propriétaires, une délibération pourrait être votée par l'Assemblée Plénière de la CTM en fin d'année portant classement en Réserve Naturelle Régionale de la Baie de Génipa.

### ***Action C.2.6. Plan de Gestion d'une aire marine autour de l'îlet Ramier***

**Avancement :** ■■■■■■■■□□ **77%**

**Portage :** **Parc Naturel Marin**

Cette action a pour but d'engager une réflexion sur la gestion de la zone de cantonnement de pêche de l'îlet Ramiers. Certaines pistes de réflexion telles que le balisage des zones, ou la mise en place de mouillages pour les prestataires, afin d'y proscrire les ancrages forains seront étudiés.

Cette action prévoit:

1.LA CONCERTATION: phase de concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés : les marins-pêcheurs, les associations communales de marins pêcheurs, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, la municipalité concernée, la Direction de la mer, la DEAL, le Parc naturel marin de Martinique, etc.

2.DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION : phase d'élaboration, potentiellement sous forme d'atelier, d'un plan de gestion de la zone de cantonnement de l'îlet Ramiers.

#### **Le PNMM a entrepris les actions suivantes au cours de l'année 2023 :**

- La sensibilisation des marins-pêcheurs (CRPMEM) à l'intérêt écologique de la zone : organisation d'une sortie sur le terrain et échanges techniques**
- Une analyse des manquements en terme d'assainissement dans la zone (STEP Anse Murette)/ échange avec le gestionnaire (Espace Sud)**
- Le lancement d'une consultation pour mise en place d'un suivi scientifique : choix de cette zone comme site pilote. Les livrables sont attendus pour début 2024 avant d'établir un suivi en routine.**
- Des missions régulières de surveillance et police : le service opération a effectué 38 passages sur le cantonnement de Ramier. 1 PV pour pêche dans le cantonnement.**

# Thème D. Faire vivre le contrat

## D.1. Sensibilisation des scolaires et du grand public

### Action D.1.1. Sensibilisation du grand public

Avancement : ■■■■■■■■■■□□□ 70%

Portage : CACEM

Le Contrat de la Grande Baie Martinique utilise différents outils pour sensibiliser le grand public.

#### - Site Web du Contrat de la Grande Baie Martinique

Le Contrat de la Grande Baie Martinique a son propre site web depuis avril 2021 : [www.grandebaie martinique.com](http://www.grandebaie martinique.com).

On y retrouve, la présentation du contrat, les fiches action et leur avancement ainsi que les actualités.

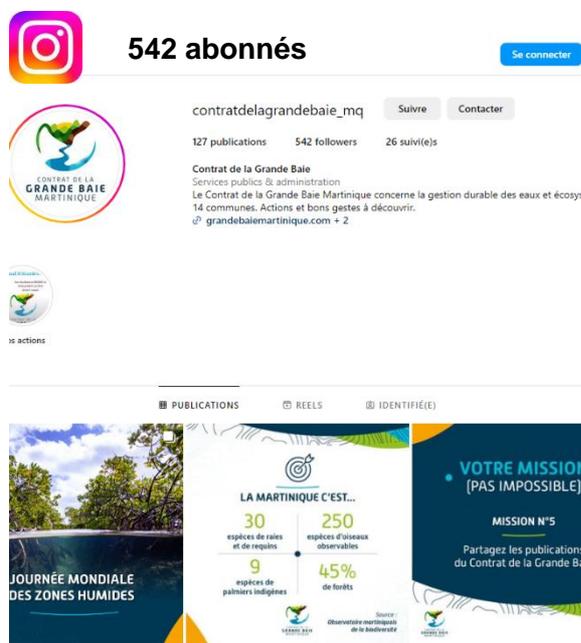
Accessible à tous, le site web met à disposition l'ensemble des informations concernant le Contrat de la Grande Baie Martinique.

En 2023, le site a recensé 203 visiteurs, pour un total de 3900 pages vues



## - Réseaux sociaux

Le Contrat de la Grande Baie Martinique possède une page Facebook et une page Instagram. Ces canaux permettent diffuser rapidement les actualités et d'avoir une certaine proximité avec le grand public.



## - Evènements de l'année 2023

	<b>Transat Jacques Vabre 2023</b>	<b>Salon FORMEO</b>	<b>Tournée Inf'Eaux en centre commercial</b>
Date et lieu	Du 12 au 19 novembre 2023 A Fort-de-France	Du 29 novembre au 01 décembre 2023	Samedi 02 décembre 2023 Centre commercial de Place d'Armes (Le Lamentin)
Objectifs	-Présenter le Contrat de la Grande Baie Martinique -Sensibiliser les usagers sur ses thématique	Présenter le Contrat de la Grande Baie Martinique et les métiers liés	Présenter le Contrat de la Grande Baie Martinique et ses activités
Moyens	Stand sur le village de l'arrivée avec deux Ambassadeurs Cadre de Vie	Stans avec deux Ambassadeurs Cadre de Vie	Stand avec deux Ambassadeurs Cadre de Vie
Nombre de personnes sensibilisées	157	79	40



Transat Jacques Vabre 2023



Salon FORMEO



Tournée Inf'Eau

## - Outils de sensibilisation du grand public

Une visite virtuelle ainsi qu'un jeu virtuel et un jeu plateau sont en cours de réalisation. Ces outils permettront de présenter les actions du Contrat de la Grande Baie Martinique et de sensibiliser sur nos thématiques.

Cette visite virtuelle permettra de mieux appréhender les notions techniques et complexes qui constituent le Contrat de la Grande Baie Martinique.

### **Action D.1.2. Sensibilisation des partenaires**

**Avancement :** ■■■■■■□□□ 70%

**Portage :** CACEM

Les partenaires sont de véritables ambassadeurs pour le Contrat de la Grande Baie Martinique. Il est donc important de diffuser les informations auprès des partenaires afin de renforcer leur implication et leur mobilisation.

La sensibilisation des partenaires s'est appuyée durant l'année 2023 sur deux outils.

## - Newsletters

Les newsletters appelées « Newslett'eaux » permettent de partager les actualités du Contrat de la Grande Baie Martinique et de découvrir les missions et champs d'action de chaque partenaire.



- **Diffusion du film « La voix des mangroves »**

Le Contrat de la Grande Baie Martinique a proposé le visionnage du film « La voix des mangroves » au siège de la CACEM le 28 novembre 2023. Ce film a permis de sensibiliser 25 agents sur la thématique de la mangrove.



*Film réalisé par Laure HERNANDEZ, écrit par Nicole CAGE et avec la participation de Jocelyne BEROARD (voix)*

**Action D.1.3. Sensibilisation des scolaires**

**Avancement :** ■■□□□□□□□□ **20%**

**Portage :** **CACEM**

Le public des scolaires, et plus généralement les jeunes, constitue les citoyens de demain. C'est pour cela que leur sensibilisation sur nos thématiques est un enjeu fort. Ce sont des ambassadeurs car ils diffusent l'information auprès de leurs camarades, de leurs familles, etc.

- **Opération Plus Belle Ma Baie, Ecole Firmin Luc CAYOL (Saint-Joseph)**

Les opérations Plus Belle Ma Baie sont l'occasion de sensibiliser les scolaires. En effet lors de l'opération tenue le 14 décembre 2023 à la Route des Gués à Saint-Joseph, 16 élèves de CM1/CM2 de l'école Firmin Luc CAYOL ont pu être sensibilisés sur la préservation des milieux aquatiques. L'accent a été mis sur les impacts des déchets présents le long des rivières.

Afin de les récompenser et de renforcer leur implication, des diplômes « Ambassadeur junior de la Grande Baie Martinique » leur ont été remis à la fin de l'opération.



#### - Outils pédagogiques

Une mallette pédagogique est en cours de réalisation. Sa livraison, prévue dans le premier trimestre 2024, permettra de transmettre des messages forts de façon ludique à ce jeune public.

Elle sera composée de trois jeux : Les Bassins versants, les Bons Gestes et une mini expo.



## D.2. Animation, gestion et suivi du Contrat de la Grande Baie Martinique

### *Action D.2.1. Suivi renforcé de la Grande Baie Martinique*

Avancement : ■■■■■■■■■■ 100%

Portage : CACEM

Suite au récent ajout de nouvelles station DCE dans la Grande Baie ainsi que de la mise à disposition d'une bouée de l'OVSM, le suivi renforcé a été abandonné à la fin de l'année 2023 pour renforcer le réseau de suivi DCE de la Grande Baie Martinique.

Le rapport du suivi 2023 sera prochainement disponible sur la page de l'action sur le site internet du Contrat de la Grande Baie Martinique

Les rapports sont disponibles sur la page de l'action sur le site internet du Contrat de la Grande Baie Martinique

### *Action D.2.2. Animation et gestion du Contrat*

Avancement : ■■■■□□□□ 50%

La cellule d'animation est le chef d'orchestre du contrat.

Elle fait vivre ses instances, sensibilise les publics, accompagne et suit le lancement des actions portées en interne comme en externe. Elle rend compte de l'avancement des actions au Comité de Baie et au grand public, *via* ses rapports d'avancement et son site internet.

Elle est composée des quatre agents du Service Contrat de Baie de la CACEM :

- Un chef de service ;
- Un animateur des actions techniques ;
- Un animateur des actions de sensibilisation et de communication ;
- Un chargé de gestion technique et administratif.



L'année 2023 a vu le départ de l'animateur des actions de sensibilisation et de communication, Jimmy CACLIN, en février.

Celui-ci a été remplacé par Cindy SCARON en décembre, expliquant une réalisation ralentie d'actions de communication et de sensibilisation.

Parmi les instances organisées et animées par le service, l'on peut citer :

- 1 Plénière organisée sous forme de visite maritime de la baie, le 20 avril 2023.



- 2 Bureaux du Comité de baie :
  - Le 1<sup>er</sup> février 2023
  - 13 septembre 2023
- 3 séances du Conseil Scientifique :
  - Le 28 février 2023
  - Le 26 juin 2023
  - Le 12 septembre 2023